

Commune de Mittelschaeffolsheim

Procès-verbal de la séance du 09 juillet 2021

Date de convocation : 5 juillet 2021

Membres présents : M. Alain WACK, Maire

Adjoints au Maire : Laurette DIEBOLD, Didier GRUBER et Martine CLAUDON.

Conseillers municipaux : Hervé BORNERT, Sophie DOLLINGER, Fabien GINSS, Jessica GREGET, Mathieu KIEFFER, Nicolas LAUGEL, Denis LOTTMANN, Franck MEYER et Carmen SCHLEMMER.

Membres absents excusés : Ludovic FISCHER et Alexandre ROUYER.

Membre absent non excusé : /.

M. le Maire ouvre la séance à 19h30. Il salue et remercie les membres présents. Il informe l'Assemblée que Ludovic FISCHER a donné procuration à Jessica GREGET et que Alexandre ROUYER lui a donné procuration. Il constate que le quorum est atteint.

M. le Maire demande au Conseil le rajout d'un point à l'ordre du jour :

Point n°6 « Agent technique ».

Le Conseil accepte le rajout de ce point à l'ordre du jour.

Mme Mélissa LAGEL, secrétaire de mairie, est désignée comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Approbation du procès-verbal du 12 avril 2021
2. Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour prendre la décision concernant la demande de déclaration préalable – J. CARBIENER / CARRÉ EST.
3. Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour prendre la décision concernant la demande de permis de construire modificatif – CARRÉ EST
4. Radiation de la commune auprès du CNAS pour 2022
5. Paiement matériel élections
- ~~6.~~ Agent Technique
7. Divers et communication

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AVRIL 2021

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 12 avril 2021.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de ce procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. URBANISME – DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 422-7 DU CODE DE L'URBANISME POUR PRENDRE LA DECISION CONCERNANT LA DECLARATION PREALABLE DP 067 298 21 R 0011 DEPOSEE LE 11/06/2021 PAR M. JULIEN CARBIENER

Entendu les explications de M. le Maire,

Vu la déclaration préalable DP 067 298 21 R0011 déposée le 11 juin 2021 par M. Julien CARBIENER

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L 422-7 du Code de l'urbanisme :

« Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Monsieur le Maire quitte la séance.

Sous la présidence de Laurette DIEBOLD, 1ère adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après que M. le Maire se soit retiré au moment du vote :

DESIGNE Laurette DIEBOLD pour prendre la décision concernant la déclaration préalable DP 067 298 21 R0011 déposée le 11 juin 2021 par M. Julien CARBIENER, dans la mesure où il apparaît que M. le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de cette demande au sens et pour l'application de l'article L 422-7 précité du Code de l'urbanisme.

12 voix POUR (dont 1 procuration).

1 ABSTENTION : Laurette DIEBOLD.

2 NON VOTANTS : Alain WACK et procuration Alexandre ROUYER.

3. URBANISME – DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 422-7 DU CODE DE L'URBANISME POUR PRENDRE LA DECISION CONCERNANT LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF N° PC 067 298 20 R0005 M01 DEPOSEE LE 25 JUIN 2021 PAR LA SOCIETE CARRE EST

Entendu les explications de M. le Maire,

Vu la demande de permis de construire modificatif n° PC 067 298 20 R0005 M01 déposée le 25 juin 2021 par la société CARRE EST

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L 422-7 du Code de l'urbanisme :

« Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Monsieur le Maire quitte la séance.

Sous la présidence de Laurette DIEBOLD, 1ère adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après que M. le Maire se soit retiré au moment du vote :

DESIGNE Laurette DIEBOLD pour prendre la décision concernant la demande de permis de construire modificatif n° PC 067 298 20 R0005 M01 déposée le 25 juin 2021 par la société CARRE EST, dans la mesure où il apparaît que M. le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de cette demande au sens et pour l'application de l'article L 422-7 précité du Code de l'urbanisme

9 voix POUR (dont 1 procuration).

4 ABSTENTIONS : Sophie DOLLINGER, Laurette DIEBOLD, Nicolas LAUGEL et Denis LOTTMANN.

2 NON VOTANTS : Alain WACK et procuration Alexandre ROUYER.

4. RADIATION DE LA COMMUNE AUPRÈS DU CNAS POUR 2022

La commune de Mittelschaeffolsheim adhère au GAS/CNAS, délégation départementale du CNAS située à Barr, afin de faire bénéficier ses agents de prestations dans le domaine social.

Les agents communaux actuels étant employés par la CAH (elle-même adhérente au GAS/CNAS) et le dernier agent communal ayant pris sa retraite au 1^{er} mars 2021, il convient de procéder à la résiliation du contrat qui liait la commune de Mittelschaeffolsheim au GAS/CNAS au 31 décembre 2021.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de résilier l'adhésion de la commune au GAS/CNAS, Délégation départementale du CNAS, 1, rue de la Gare à 67140 BARR.

- CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférant.

La délibération est adoptée à l'unanimité à 15 voix POUR (dont 2 procurations).

5. PAIEMENT MATÉRIEL ÉLECTIONS

Dans le cadre des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021, et afin de protéger les assesseurs, il a fallu acheter des parois de protection ainsi que le matériel nécessaire à leur fixation.

Les Maires de Donnenheim et de Mittelschaeffolsheim se sont mis d'accord afin d'acheter une grande plaque de plexiglas. Le coût de cette plaque s'élève à 400,49€ TTC.

La plaque a été divisée en 8 pièces, 3 pièces étaient pour Mittelschaeffolsheim.

La commune de Donnenheim a payé l'intégralité de la facture.

Il est demandé au Conseil son accord afin de participer à cette facture à hauteur de 3/8èmes, soit 150,18 € TTC.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- **DE PARTICIPER** à hauteur de 3/8^{èmes} de la facture d'achat de la plaque de plexiglas, soit 150,18 € TTC.
- **D'IMPUTER** cette recette au 6288 du Budget PRIMITIF 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité à 15 voix POUR (dont 2 procurations).

6. AGENT TECHNIQUE

M. le Maire rappelle que l'agent technique est mis à disposition de la commune à 80 % et à la commune de Krautwiller à 20 %.

Depuis 2019, les mauvaises herbes ne sont plus traitées par des produits chimiques. Les méthodes d'arrachage et de désherbage sont bien plus chronophages et doivent être accomplies plus

fréquemment. Le nombre de lieux fleuris a augmenté également.

M. le Maire demande si le Conseil Municipal souhaite augmenter le temps de travail de l'agent technique. Il sera donc mis à disposition entièrement à la commune de Mittelschaeffolsheim.

M. le Maire souhaite faire un tour de table afin de connaître l'avis de chacun.

Discussions : Denis LOTTMANN dit que l'agent communal travaille bien mais que pour certaines tâches, il serait préférable d'être à deux occasionnellement. M. le Maire répond que cela a déjà été envisagé mais qu'avec l'agent communal d'Olwisheim une convention n'était pas possible du fait de son statut. Leur agent part en retraite cet été, le sujet sera réétudié ultérieurement.

Martine CLAUDON souhaite que l'agent passe à temps plein car le travail ne manque pas, en plus du temps supplémentaire accordé au désherbage. En hiver, il y aura la salle communale à peindre, sans doute des volets et autres. M. le Maire ajoute que Sylvain DEHIMI est un très bon agent et qu'il est compétent dans de nombreux domaines.

Après délibération,

Le Conseil Municipal

- DECIDE d'augmenter le temps de travail de l'Agent technique à 100%, soit 35 heures par semaine.
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents y afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité à 15 voix POUR (dont 2 procurations).

7. DIVERS ET COMMUNICATION

a) Elections Départementales et Régionales

M. le Maire remercie les conseillers municipaux et anciens conseillers municipaux qui ont volontiers accepté de tenir les bureaux de vote les 20 et 27 juin 2021.

Il présente les résultats des élections départementales et régionales. Il déplore la forte abstention.

Le Conseil Municipal en prend note.

b) Malfaçons Micro-crèche

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 1er juin 2021 à 9h15 devant la micro-crèche – 1 rue de Mittelhausen à Mittelschaeffolsheim.

Objet : Malfaçons micro-crèche

Etaient présents :

M. Vincent NIAS, Directeur Général de l'entreprise Comptoir des Revêtements de l'Est CDRE ;
Alain WACK, Maire de Mittelschaeffolsheim ;
Martine CLAUDON, Adjointe au Maire.

Après analyse des malfaçons, les choses suivantes ont été convenues :

- M. NIAS accepte de retravailler l'affaissement et les dégradations dans la cuisine sur une longueur de 1m50 en posant un couvre-joint d'une largeur de 18 cm à l'emplacement initial.
- L'entreprise CDRE ne prendra pas à sa charge la réfection des malfaçons dans la salle de motricité (4 mètres) ; les malfaçons étant infimes pour le moment.

L'adjointe Martine CLAUDON et M. le Maire Alain WACK prennent acte et acceptent que CDRE effectue les travaux nécessaires qui d'après M. NIAS seront effectués dans les semaines qui suivent.

M. le Maire ajoute que s'il n'a pas de nouvelles d'ici fin août, il relancera M. NIAS.

Le Conseil Municipal en prend note.

c) Fleurissement - arrosage

Martine CLAUDON, Référente de la Commission Fleurissement, dit qu'elle sollicitera les membres de la commission en cas de besoin pour l'arrosage cet été.

Discussions : Denis LOTTMANN demande ce qu'il en est des prairies fleuries. Martine CLAUDON lui répond que rue d'Olwisheim, des voitures se sont garées dessus, et du gravier a été déchargé sur la platebande. Celle vers Brumath a été tondue par les services d'entretien du département, quelques fleurs y ont tout de même réchappé.

Le Conseil Municipal en prend note.

d) Convention hangar stockage tracteur

M. le Maire dit que le nouveau tracteur communal a pris du retard dans la livraison. Il rappelle que la société RUFFENACH nous prête une tondeuse en attendant.

La convention avec Joseph MEYER pour le stockage du tracteur de prêt et des accessoires a été signée du 1/05 au 4/07.

En raison de potentiels travaux sur cette parcelle, le bail a été arrêté.

Jean-Marie RISCH loue désormais 30 m² de son hangar à la commune, la convention a été signée lundi 05/07.

Il ajoute qu'en 1999, les communes de Mittelschaeffolsheim et d'Olwisheim avaient acheté un tracteur ensemble. L'utilisation était partagée entre Mittelschaeffolsheim et Olwisheim. La commune d'Olwisheim facturait les réparations et le carburant à Mittelschaeffolsheim (l'emplacement de stockage ainsi que l'assurance ne sont pas facturés).

Le Conseil Municipal dit que le tracteur n'étant plus utilisé par notre agent communal, il convient de ne plus participer aux frais d'entretien et de carburant. Il dit qu'au vu des nombreuses années de collaboration, ils proposent de laisser gracieusement l'ensemble du tracteur et de son équipement à la commune d'Olwisheim et de rompre le contrat qui nous lie à Olwisheim par courrier.

M. le Maire se mettra en relation avec le Maire d'Olwisheim pour l'informer de ces décisions.

Le Conseil Municipal en prend note.

e) CAUE visite cimetière

Afin d'avoir des idées sur la façon de clôturer le cimetière, le CAUE a organisé une matinée de visite le samedi 26 juin 2021.

Mme Pascale HERRMANN et M. Sébastien KOCH ont présenté le square des Pêcheurs de Ostwald, le cimetière de Geispolsheim, le cimetière sud d'Erstein et la place de la mairie à Ebersheim.

Certaines idées pourraient être adaptées sur la commune.

Le Conseil Municipal en prend note.

f) 14 juillet

Pour des raisons de prudence sanitaire surtout en milieu clos, le traditionnel apéritif républicain ne pourra se tenir cette année encore.

Le Conseil Municipal en prend note.

M. le Maire demande si d'autres points sont à soulever.

- Laurette DIEBOLD souhaite informer le Conseil que l'agent communal va redonner un coup de peinture et de lasure à l'aire de jeux cet hiver et en septembre, l'entreprise EPSL changera le cordage et le sol souple sur 30 à 40 cm de large afin de redonner un coup de jeunesse à cet endroit.

Les points ayant tous été abordés, M. le Maire clôt la séance à 20h50.

Signatures :

Le Maire :

Alain WACK

Les Adjoints :

Laurette DIEBOLD

Didier GRUBER

Martine CLAUDON

Les Conseillers Municipaux :

Hervé BORNERT

Sophie DOLLINGER

Ludovic FISCHER
Excusé + procuration

Fabien GINSS

Jessica GREGET

Mathieu KIEFFER

Nicolas LAUGEL

Denis LOTTMANN

Franck MEYER

Alexandre ROUYER
Excusé + procuration

Carmen SCHLEMMER.